

**LEBOUTTE** (*Arthur-Charles-Joseph*), Directeur des Finances (Franzel, Luxembourg, 20.10.1875-Dar-es-Salam, 22.12.1917). Fils de Charles-Joseph et de Biette, Marie-Louise.

Après ses études moyennes, Leboutte entre, comme commis, à l'administration des Postes, à Bruxelles. En 1900, poussé par son esprit d'initiative et par le désir qu'il a d'aider sa famille, il se présente au service de l'État Indépendant. Admis en qualité de vérificateur des impôts, Leboutte quitte Anvers le 1<sup>er</sup> mars. Attaché au bureau de Boma, au mois d'octobre il y remplace le percepteur des postes et est adjoint un peu plus tard au receveur de Matadi. Au début de 1902, il revient à Boma pour assurer le service télégraphique en l'absence du titulaire. Son terme expiré, il rentre en congé en Belgique en février 1903. En août suivant, il repart pour un deuxième séjour au Congo. Il est bientôt nommé Receveur des impôts et remplit, à partir du 10 décembre, les fonctions de Contrôleur suppléant des impôts et des postes dont le grade lui est effectivement conféré le 10 mars 1905. Quelques mois avant son retour en Europe la Direction des Finances, en vue de l'organisation du service douanier, lui confie une importante et délicate mission de surveillance à la frontière du Kwango. Le 2 janvier 1906, Leboutte revient à nouveau en Belgique. Puis, du 15 juillet 1906 au 4 août 1908, il accomplit au Congo un troisième terme au cours duquel il assure ad interim les fonctions de Directeur des Finances ; il est promu sous-directeur le 14 octobre 1907. Durant un quatrième séjour en Afrique, effectué d'avril 1909 à janvier 1911, il est nommé Directeur des Finances au Katanga et autorisé, à l'issue de son terme, à continuer à servir au-delà des dix années réglementaires l'État qui est devenu colonie belge. Embarqué à Southampton pour un cinquième voyage, il rejoint directement le Katanga par la voie du Cap, toujours comme directeur des Finances et ne quitte la Colonie que le 22 février 1914. Séjournant encore en Belgique au moment de la déclaration de guerre par l'Allemagne, Leboutte, bien qu'il eut satisfait à ses obligations de milice, s'engage sans hésiter dans la légion coloniale qui livre combat à Namur dès le mois d'août 1914. Sur le point d'être fait prisonnier avec la plupart des effectifs de la légion, il échappe de justesse aux Allemands. Répondant alors à l'appel du Ministre des Colonies, il parvient à se réfugier en Angleterre, d'où il s'embarque une sixième

fois pour arriver au Congo le 12 novembre 1914. Il rejoint immédiatement la province du Katanga et est attaché, à sa demande, au service financier des troupes en campagne. Le 1<sup>er</sup> janvier 1917, il dirige ce service à la suite du G.Q.G. du général Tombeur et, après la Conférence des autorités militaires alliées qui s'est réunie à Dar-es-Salam en vue des opérations vers Makenge, en liaison avec les troupes britanniques, il figure à l'ordre de bataille des troupes de l'Est en qualité de directeur du Service de la Trésorerie sous le commandement supérieur du lieutenant-colonel Huyghé. Le 15 décembre 1917, il commence à souffrir d'une indisposition d'apparence d'abord assez bénigne mais qui s'aggrave très rapidement. C'est la redoutable variole. Transporté à l'hôpital anglais des infectieux à Dar-es-Salam dès que le mal est caractérisé, son état empire presque d'heure en heure et Leboutte, après deux jours de délire, succombe. Son corps a été confié à la terre d'Afrique qu'il aimait et sur laquelle il avait servi pendant de longues années. Les honneurs militaires ont été rendus à sa dépouille mortelle par un détachement des troupes sud-africaines et un détachement de la force publique en présence du colonel Huyghé, de nombreux officiers et sous-officiers belges et des représentants des forces et du service médical britanniques.

Leboutte n'a pas seulement laissé le souvenir d'un fonctionnaire consciencieux et intelligent. Esprit très ouvert, de caractère jovial, il avait le tempérament et le courage des premiers coloniaux. Après une semaine de travail administratif, rien ne lui était plus agréable que de se lancer à la poursuite du gros gibier. Il a disparu prématurément, mais sa fin fut digne de sa vie : il mourut au milieu des soldats.

Titulaire de l'Étoile de Service en or à deux raies, Leboutte avait reçu la croix de Chevalier de l'Ordre Royal du Lion et, en 1914, celle de Chevalier de l'Ordre de la Couronne. A titre posthume, la Médaille commémorative des Campagnes d'Afrique lui avait été décernée et il avait été créé Chevalier de l'Ordre de l'Étoile africaine avec palme et attribution de la Croix de guerre par Arrêté royal du 18 octobre 1918.

21 janvier 1950.  
A. Lacroix.

Registre matricule n° 40 Fin. — *Les Camp. Col. belges 1914-1918*, Brux., 1927, 3 vol., II, annexes, p. 195 et III, annexes, p. 398. — *La Trib. cong.*, 14 mars 1918, p. 1. — *Bull. de la Soc. Royale de Géogr. d'Anvers*, 1907-1908, p. 497.